



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/commission-du-bassin-du-lac-tchad-386>
6

Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) : Charte de l'Eau du Bassin

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : dimanche 1er juin 2014

OIEau

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), créée en 1964, est mandatée pour assurer la gestion durable et équitable du Lac, de ses affluents et des autres ressources partagées du bassin. Elle est aussi chargée de la préservation des écosystèmes, du maintien de la paix et de la sécurité transfrontalière.

Le projet "Préservation du Lac Tchad - Contribution à la Stratégie de Développement du Lac", financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) comporte deux composantes : l'une relative à l'expertise collégiale et modélisation, mise en œuvre par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'autre relative à l'entrée en vigueur de la Charte de l'Eau et au renforcement des relations de la CBLT avec les autres Organismes de Bassins, mise en œuvre par l'Office International de l'Eau (OIEau).

Les activités conduites par l'OIEau sont axées sur la préparation des annexes de la Charte, la sensibilisation des acteurs pour sa ratification, mais aussi celle de la Convention de l'ONU de 1997, ainsi que la mise en place de stratégies de relations entre la CBLT et ses partenaires.

Quatre ateliers de vulgarisation de la Charte et de la Convention de 1997 ont été organisés ainsi qu'une visite d'étude à Paris des experts de la CBLT. A cette occasion, ils ont participé à une réunion de restitution organisée par le FFEM.

Un atelier sera organisé début 2015 pour le partage d'expériences et le renforcement des relations de la CBLT avec les autres organismes de bassin transfrontalier. Une plaquette de communication destinée aux parlementaires est en cours d'élaboration pour appuyer la ratification de la Charte.

L'aboutissement de ce projet aura permis de renforcer le cadre juridique et institutionnel de la CBLT, d'assurer une meilleure gestion des ressources en eau du bassin, et d'améliorer ainsi le bien-être des populations